

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 6 novembre 2023 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

1977, rue de Futailles – permettre l'agrandissement du bâtiment avec la disposition des façades selon différents plans de façade à l'intérieur de l'alignement de construction prescrit, la plantation de 700 arbres dont les troncs sont d'un diamètre de 20 mm ou plus, mesuré à une hauteur de 1,3 m à partir du sol et l'aménagement des aires de stationnement conformément aux permis préalablement émis, et ce, malgré les articles 52, 384 et de 586 à 605.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275);

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 20^E JOUR D'OCTOBRE 2023.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc